



Bulletin municipal d'information

www.bassan.fr
contact@bassan.fr

Bonne et heureuse
année

2020

A toutes et à tous !



Sommaire

EDITO : CÉRÉMONIE DES VOEUX 2020 p. 3 à 5

CONSEIL MUNICIPAL p. 6 à 9

INFORMATIONS GÉNÉRALES p. 10 à 14

Devoir de mémoire
Episode cévénole
Défibrillateurs
Ecole
Noël école
Noël FCTL Noël mairie
Police
Etat civil
Mise à l'honneur

ASSOCIATIONS p. 15 à 17

Mégalthé
Mozaïk
Tennis club de Bassan
Badminton pour tous à Bassan
Les petites mains

VIE PRATIQUE p. 18

Numéros utiles

BASSAN EN IMAGES p. 19

LES RENDEZ-VOUS p. 20

Une pointe de rêve



Coiffure mixte

Lundi : 14H - 19H
Mardi et Mercredi : 9H - 12H 14H - 19H
Jeudi : 13H - 20H30
Vendredi et Samedi : 9H - 19H

5 place Jacques Villeneuve - 34290 BASSAN
09 82 27 89 80

@.I.D.N.



INFORMATIQUE - INTERNET

DEPANNAGE, ASSISTANCE A DOMICILE
INSTALLATION INTERNET ET TV ADSL - CREATION DE SITES INTERNET
paul.candela@aidn.net

06 29 75 75 42

Secteur Ouest Hérault - 30 kms autour de BEZIERS

N° siret 487 627 176 00026

Sylvain CRESPO Coquillages

Nouveau sur le marché du samedi - Place de la République
Tél. 06 62 61 07 37



J M JULIEN MENUISERIE

ALU - BOIS - PVC MÉTALLIQUE - VOLET - PERGOLA - VITRERIE
INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

REPLACEMENT DE VITRE CASSÉE
DÉPANNAGE AUTOMATISME
OUVERTURE DE PORTES ET MISE EN SÉCURITÉ

06 08 81 73 12

julien.menuiserie34@gmail.com

LE PLUS DE JULIEN
LES TOURS À HIRONDELLES



Ode Rose Institut

Résidence Paroisse - Place Jacques Villeneuve
34290 BASSAN
04 67 36 39 53

FOODTRUCK SNACK TYZÖLY

Tous les soirs de 18h à 22h



30 bd du Jeu de Mail - 07 67 70 77 28

Edito : Cérémonie des vœux 2020



Samedi 4 janvier 2020 - 11h
Discours de Monsieur le Maire

Chères Bassanaises, chers Bassanais, avant toute chose, très bonne et heureuse année à toutes et tous ! Que 2020 vous apporte tout ce dont vous pouvez avoir vraiment besoin.

J'aurais tout d'abord une pensée pour celles et ceux qui ont connu une année 2019 difficile, tant dans leur vie familiale que dans leur vie professionnelle. Je leur adresse mes pensées les plus sincères et chaleureuses et mes vœux les meilleurs pour l'année qui commence.

L'an dernier, en ce début de cérémonie, nous avions une pensée pour Roger BERNADAC, ancien Maire qui nous avait quittés peu de temps avant. Cette année nous aurons une pensée pour un autre ancien Maire, Guy MIQUEL, décédé en septembre dernier. Et bien évidemment, dans cette séquence hommage, je n'oublie pas mon collègue Gérard GAUTHIER qui nous a quittés le 31 août dernier après 36 ans de bons et loyaux services en tant que Maire de Cers et vice président de notre communauté d'agglomération. Il avait été également notre Conseiller Général et il était aussi notre Conseiller Régional.

Je voudrais également, faire un petit rappel, il y a deux ans, nous mettions ici-même à l'honneur un jeune garçon, sportif plein d'espoir et de talent, Antony JEANJEAN. Peu de temps après, à l'entraînement sur son bike, il était victime d'une chute très grave qui aurait pu lui coûter très cher. Son courage, sa persévérance, son enthousiasme, sa famille, lui ont permis de revenir au plus haut niveau. Il l'a fait avec brio en 2019, il est devenu champion d'Europe BMX freestyle, ce titre venant confirmer sa participation aux JO de TOKYO cette année. Bravo Antony !

Il y a deux ans également nous mettions à l'honneur les performances, à la voile cette fois, du jeune Raphaël BIZIEU. Malgré son handicap, en 2019, il a terminé 3ème au championnat de France Hansa (solo), et 5ème au championnat de France handivalide (double).

Bravo les champions ! Et Bonne chance pour la suite !

Le livre de 2019 vient de se refermer, sur une année encore particulièrement difficile, douloureuse, marquée par, toujours en toile de fond, cette crise sociale ciblée cette fois sur la réforme des retraites. Une année très fortement marquée une nouvelle fois par des catastrophes naturelles de toutes sortes. Sans oublier, dans un autre genre, mais tout aussi dramatique le vandalisme inconscient et imbécile de l'incendie de l'école des Tamaris à Béziers à laquelle notre commune a apporté son modeste soutien.

Quoiqu'il en soit la vie continue et notre devoir, notre mission d'élus de terrain est avant tout d'assurer le quotidien de nos communes, de nos villages et de nos administrés. Ce que nous faisons tous avec sérieux, avec persévérance et surtout avec foi, car il en faut de plus en plus pour assumer nos missions et nos responsabilités.

De plus en plus de foi, de sérieux, de réalisme, de persévérance et d'engagement pour assumer efficacement notre tâche face à ce nouveau mode de vie qui s'est installé ces dernières années, face à cette tyrannie de l'exigence et de l'immédiateté, chacun voulant tout, tout de suite, comme il le veut et quand il le veut, oubliant parfois civisme, politesse et respect, sans avoir la moindre notion du possible et des conséquences ou sans avoir la moindre idée de comment se gère un budget communal qui doit satisfaire l'intérêt général avant les intérêts personnels. Souhaitons que raison et modération reprennent le dessus.

La gestion d'une commune est bien différente de ce que peuvent penser certains qui, dans leurs propos et promesses donnent l'impression qu'une commune est une association de quartier ou un comité d'animation locale. Non, une commune est une véritable entreprise avec toutes ses contraintes techniques, administratives, fiscales, financières, législatives, ses exigences que peu de personnes connaissent ou au mieux imaginent à peine. On ne voit que la partie apparente de l'iceberg. La partie cachée ne se gère pas avec des « y'a qu'à » ou avec de simples mots ou critiques sur la place publique ou à la terrasse d'un café.

Pour ce qui nous concerne, à Bassan, avec l'équipe municipale qui m'accompagne, nous avons pris l'engagement de poursuivre notre effort au SEUL service de la commune et de tous ses habitants, en maîtrisant au mieux notre fiscalité. Cette année encore nous ne toucherons pas à nos taux d'imposition. Je le rappelle, une petite augmentation, une seule depuis 1992 !

Nous poursuivrons notre travail avec la plus grande rigueur en mettant nos compétences professionnelles et personnelles au service de notre village. Nous irons solliciter nos partenaires financiers sans les aides desquels nous ne pourrions pas faire grand-chose. Bon nombre de projets ont déjà bénéficié de ces aides et nous sommes dans l'attente pour quelques autres. Encore une fois, un grand merci à l'Etat, à la Région, au Département et bien sûr à la Communauté d'Agglomération, sans oublier l'agence de l'eau et Hérault Energies.

Ainsi en 2019, nous avons terminé les travaux de l'aire de lavage et de remplissage des machines agricoles à la grande satisfaction de nos viticulteurs désormais en règle face aux contraintes environnementales de plus en plus lourdes et contraignantes.

Un chantier qui a entraîné et perturbé beaucoup, un chantier qui en a énervé plus d'un, moi le premier, c'est celui de la Grand-rue et du Chemin neuf. Il est enfin terminé, restent encore quelques panneaux de signalisation à installer, et à finaliser les arrêts de cars en partenariat avec la Communauté d'Agglomération. Le nouveau sens de circulation qui a découlé de cet aménagement est en place. Reste à s'occuper des rues et carrefours qui le rendront plus performant et sécurisé. Nous y travaillons.

Mais que n'a-t-on pas entendu à propos de ce chantier lors du gros épisode cévenol du mois d'octobre dernier. Que d'eau ! Que d'eau !

Edito : Cérémonie des vœux 2020

Que d'eau, au cours de cet épisode qui a causé des désagréments parfois assez importants chez certains, reconnaissons-le, et j'en suis profondément désolé. Mais que dire de ce qui s'est passé chez nos voisins de Lieuran les Béziers, de Servian, et d'ailleurs.

Certains, parmi les plus touchés, ont mis ça sur le compte des travaux récents du centre du village, accusant violemment les calculs des ingénieurs spécialisés, oubliant qu'en août 2016, année sans aucun travaux, au cours d'un épisode tout aussi exceptionnel (il était tombé 60 cm d'eau en une demi heure) les dégâts avaient été tout aussi violents et désagréables, si ce n'est plus. On ne se souvient que de ce qui nous arrange !

Bien malin qui pourrait prévoir ce que nous réserve demain. Nous savons tous que la météo va nous jouer des tours de plus en plus imprévisibles dont la violence nous surprendra de plus en plus. Ce qui était exceptionnel hier, deviendra de plus en plus courant et surtout de plus en plus imprévisible et violent.

Un premier état des lieux a été réalisé, immédiatement à la fin de l'épisode et un plan de correction commence à se mettre en place. Il continuera avec la Communauté d'Agglomération qui dorénavant a la compétence pour gérer les réseaux d'eaux pluviales dans nos villes et villages.

Au-delà des sommes énormes qu'il va falloir engager sur l'ensemble du territoire de l'Agglo et donc de chaque village, restent à définir les priorités et à se mettre au travail. Je souhaite bon courage à l'ingénieur qui aura en charge cette mission et je l'assure de notre parfaite collaboration.

Notre école a également reçu toute notre attention avec quelques aménagements extérieurs de circulation piétonne sécurisée, de stationnement, de gestion des entrées/sorties.

Les nouveaux jeux de cour ont été installés pour les maternelles complétés par quelques autres destinés aux plus grands. D'autres espaces de loisirs, dont celui du Crès, tant décrié sur les réseaux sociaux, se concrétiseront rapidement.

Le projet de construction du nouveau restaurant scolaire suit son cours et nous espérons que dans les 2 ans il sera opérationnel. Une prochaine réunion publique présentera ce projet et permettra de recevoir les remarques et suggestions des parents d'élèves, et des personnels. Elle permettra également d'échanger sur tous autres points concernant non seulement la vie de l'école mais aussi celle du village comme nous le faisons à chaque présentation de projet.

Autre constat, et cette année nous en a confirmé l'importance et l'urgence, c'est la nécessité de climatiser la salle des fêtes dans laquelle nous nous trouvons et l'école. La cantine l'a été, l'étude pour le reste est en cours.

Les travaux sur la maison dite « Ben Saïd », façades et menuiseries, ont un peu glissé dans le temps et seront entrepris dans les prochains jours. Les appels d'offres et consultations d'entreprises terminés, les marchés ont été signés.

Ce décalage dans le temps nous a laissés un délai pour

travailler un projet plus ambitieux consistant à créer un pôle culturel et associatif qui regrouperait cette bâtisse, l'ancienne Mairie, la galerie du « Passage » et la maison voisine.

Cela donnerait de l'espace, aujourd'hui manquant, à bon nombre d'associations en devenant un lieu de rencontres où jeunes et moins jeunes pourraient se retrouver dans le cadre de certaines de leurs activités, soulageant les autres lieux tels que la salle des fêtes et la halle des sports en ouvrant de nouvelles possibilités. Ce projet avait été annoncé l'an dernier ici-même, il commence à se réaliser.

Du fait de l'urgence du besoin du restaurant scolaire, la requalification du cœur historique (tour de l'église) est légèrement différée, mais pas abandonnée, beaucoup de subventions ayant déjà été attribuées à ce projet, il serait dommage de les perdre. Cette année verra certainement la démolition des deux vieilles maisons acquises dans ce seul objectif sur la place du presbytère.

Nous sommes persuadés qu'en 2020, les projets engagés se poursuivront avec la même énergie et la même volonté de contribuer à l'aménagement de notre cadre de vie. L'attractivité de notre village, sa dynamique passent d'abord par là, par des équipements permettant à tous de bien vivre à Bassan.

Sur le plan environnemental, la réflexion que nous menons depuis maintenant deux ans environ sur le projet photovoltaïque sur les bâtiments communaux, en partenariat avec Hérault Energies, devrait pouvoir commencer à se concrétiser.

Comme je l'évoquais il y a quelques instants, l'état des lieux de nos rues et chemins a été réalisé et un plan de remise en état engagé. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle nous permettra, nous l'espérons vivement, de bénéficier de quelques aides de l'Etat, de la Région et du Département pour accélérer le mouvement.

Sur le plan urbanisme, la partie sud de la ZAC, le quartier des TRAISORS prend forme et les premiers permis de construire commencent à être déposés.

J'entends encore dire que notre village grossit trop et que les constructions devraient s'arrêter !

Les constructions nouvelles ont permis d'accueillir de nouveaux habitants et ce sont souvent ceux-là même qui, aujourd'hui, ne veulent plus accueillir personne, mais qui, paradoxalement sont demandeurs de davantage d'aménagements, de développement en particulier de commerces.

Certains semblent le découvrir seulement aujourd'hui, mais la sortie de l'impasse a bel et bien commencé il y a déjà plus de dix ans, l'attractivité d'un village comme le nôtre commence par là.

Quel égoïsme et surtout quel manque de réalisme et de clairvoyance sur l'avenir. Dommage !

Qui fait vivre et développer les commerces locaux ?

Qui empêche les classes de l'école de fermer ?

Tout simplement un nombre suffisant d'habitants pour que la vie, la vraie dont tout le monde a envie, puisse s'installer durablement dans notre village. C'est la population locale, qui fait vivre nos commerces et non pas celle des villages voisins ou de la ville voisine.

Edito : Cérémonie des vœux 2020

Qu'est-ce qui empêche les classes de fermer dans notre école, c'est d'abord une nouvelle population, jeune, et le renouvellement qui en découle.

Grâce à l'augmentation de population de ces dernières années, la vie est revenue au village en particulier la vie des commerces et des services permettant à notre village de sortir de cette fameuse impasse dans laquelle il s'endormait, replié sur lui-même.

Les projets en cours devraient amener ce nombre d'habitants à un niveau raisonnablement suffisant pour pérenniser commerces et école et faire de Bassan un village à part entière et non pas un village dortoir comme il tendait à le devenir il y a déjà une bonne dizaine d'années avec des commerces vivant ou des menaces de fermetures de classes.

Certains, l'Etat, la Région, nous prédisent que d'ici 2040, c'est-à-dire demain, la consommation d'espace pour construire tendra vers zéro, oui zéro. C'est une aberration bien sûr, c'est inacceptable, mais la tendance est là. Ce qui a été fait ne sera pas à faire et les communes qui n'auront pas su anticiper risquent de voir leur développement et donc leur avenir plus compliqué ou fortement compromis.

Nous avons pris les devants, une fois les projets en cours terminés, notre village aura une taille suffisante pour que ses habitants puissent y bien vivre et que ses commerces et ses services puissent s'y développer. J'en veux pour preuve, la récente visite d'un jeune boucher, misant sur les constructions en cours pour espérer ouvrir boutique à Bassan. Ce doit être ça l'attractivité...

Et pour que nos seniors puissent rester le plus longtemps possible dans ce village, leur village, qu'ils aiment tant, le projet de résidence sociale seniors, associée à un petit lotissement pour les primo accédants, que sont en général les jeunes couples du village, projet annoncé depuis longtemps, devrait pouvoir enfin avancer, la copropriété des Senioriales ayant autorisé le passage du réseau électrique d'alimentation sur ces terres. Ce fut un peu long et difficile à obtenir, nous y sommes arrivés. Merci aux résidents des Senioriales qui ont soutenu ce projet.

Dans les nouveautés, dans les jours et semaines qui viennent, une première tranche d'un système de vidéo protection sera installée, aux abords de la Mairie, place de la République et aux abords de l'école.

Voilà, un village ça se construit, ça vit, ça respire, ça fonctionne, c'est une grosse entreprise qui demande une attention et des soins constants dans tous les domaines pour bien fonctionner.

Nous nous y employons pour vous, chères Bassanaises, chers Bassanais, pour notre bien vivre. Nous sommes à votre écoute, attentifs à vos souhaits, mais il est difficile de satisfaire immédiatement chacun, il y a des priorités et souvent des contraintes financières à respecter... Paris ne s'est pas fait en un jour, Bassan ne fait pas exception !

Tout cela sera réalisé en veillant toujours à une gestion des finances locales la plus rigoureuse possible et bien sûr grâce à l'aide toujours plus précieuse de nos partenaires et financeurs auxquels je renouvelle mes sincères remerciements.

Avant de conclure, je veux une nouvelle fois remercier

toutes celles et ceux qui font notre village, qui lui donnent sa vie, sa dynamique, son attractivité.

Je remercie le monde associatif pour son engagement, pour le nombre et la qualité de ses activités. Je remercie et j'encourage très chaleureusement ces bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps et de leur énergie, mais qui, hélas, voient leur nombre diminuer chaque année un peu plus. Les modes de vie et les attentes de chacun ne sont pas les mêmes aujourd'hui qu'hier.

Chacun a plus envie de profiter, de pratiquer une activité plutôt que d'aider à la préparer et à la mettre en œuvre. Un village vivant c'est aussi cet engagement des uns pour les autres.

Donner pour les autres, elles savent le faire. Bon courage et merci en particulier, à Nelly, à Chantal, et bien sûr à tous les autres...

Je remercie l'équipe enseignante pour son attachement à notre village et à nos enfants.

Je remercie les services de Gendarmerie, de Police pluri-communale qui assurent au quotidien notre sécurité.

Merci à tous.

Bien évidemment je remercie l'ensemble des personnels communaux pour leur travail au service de toutes et tous et je n'oublie pas, l'ensemble des élus qui, autour de moi constitue une formidable équipe dévouée à notre village.

En cette période particulière, le devoir de réserve est de rigueur, je me limiterai à un simple appel à la prudence, à la méfiance. Dans quelques semaines, nous devons assumer des choix électoraux qui nous engageront pour six ans.

Soyons attentifs aux promesses qui ne promettent pas grand-chose si ce n'est de pousser au changement. Mais quel changement, pour qui, pour quoi faire ?

Notre village a su ces dernières années se développer, se créer une attractivité pour le bien vivre de tous, et cela sans faire de politique politicienne, pour ne servir que notre village.

Allons ensemble au bout de nos ambitions, Bassan le vaut bien ! Vous le valez bien.

Je vous remercie vous Bassanaises et Bassanais pour votre confiance et vos encouragements.

A toutes et tous, en mon nom et au nom de toute l'équipe municipale, je vous renouvelle pour 2020 nos vœux les plus sincères et les plus chaleureux de santé, de bonheur et de réussite.

Très bonne et belle année 2020.

Alain Bida

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 12 SEPTEMBRE 2019

MARCHES PUBLICS

MAPA N° 2019-09 : Chemin d'accès à l'Aire de lavage (Tranche 1)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise attributaire du Lot N° 3 du MAPA N° 05-2017 (réalisation de l'Aire de Lavage) est en liquidation judiciaire. Pour terminer les travaux du lot N° 3 du marché : réseaux externes, la Commune a du lancer une nouvelle consultation conformément au code des marchés publics en vigueur. Trois offres ont été reçues. Après analyse des offres c'est l'entreprise FRANCES (FRANCES/CABANEL) domiciliée route de St Pons à SAINT CHINIAN, qui a été retenue pour un montant du marché à 32 112.00 € H.T pour la solution de base.

MAPA N° 08-2019 : Chemin rural de l'entrée de l'Aire de Lavage à l'intersection avec le Chemin communal N° 6

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour faciliter l'accès à l'Aire de Lavage en évitant de nuire aux riverains de la ZAC, la commune va effectuer la réfection du chemin rural de l'entrée de l'Aire de lavage à l'intersection avec le chemin rural N° 6.

Compte tenu du montant des travaux des travaux la Commune a lancé une consultation conformément au code des marchés publics en vigueur. Après analyse des offres, c'est l'entreprise E.T.P.A MEDITERRANEE, domiciliée 67 ancienne route de Bédarieux à BEZIERS qui a été retenue pour un montant du marché de : 47 761 .00 € H.T.

URBANISME

Bilan du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Défini au terme de l'article L. 153-27 du code de l'urbanisme, le bilan du PLU doit intervenir dans un délai de 9 ans suivant son application (approbation de la dernière révision générale).

Après présentation de l'exposé et discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- 1 : de valider le bilan tel qu'il est présenté,
- 2 : de ne pas mettre en révision générale le Plan Local d'Urbanisme conformément au résultat du bilan, en revanche, une mise à jour des annexes et des adaptations du règlement sont à prévoir,
- 3 : de prévoir une intégration dans le PLU des dispositions relevant des articles L. 151-14, L. 151-19 et L. 151-23 du code de l'urbanisme, et de débattre en Conseil Municipal de l'opportunité de mettre en place les dispositions des articles L. 111-6-1-2 et suivant du code de la construction et de l'habitat.
- 4 : d'afficher et de publier la présente délibération en mairie sur les panneaux d'affichage, de l'afficher

au siège de la CABEM, d'effectuer les mesures de publicité en vigueur,

5 : de transmettre au Préfet au titre de son contrôle de légalité des actes et procédures administratives et d'urbanisme.

DEVELOPPEMENT DURABLE

Convention pour la rétrocession de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pour les communes du Bassin Versant du Libron

Les communes du bassin versant du Libron se sont engagées dans une politique volontariste de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires sur leur territoire. Elles se sont ainsi dotées de Plans d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (P.A.P.P. H). La mise en œuvre de ces plans nécessite l'acquisition de matériel.

Par délibération du 21 juin 2018, l'EPTB Orb Libron a accepté de porter l'opération d'acquisition de matériel utile à l'amélioration des pratiques phyto sanitaires et horticoles pour le compte des communes du Libron dans le cadre d'un groupement de commande publique, afin d'optimiser les coûts de l'opération.

L'EPTB Orb Libron, seule collectivité à même de mobiliser des aides sur cette opération, a sollicité et obtenu des aides de l'agence de l'eau. Les communes peuvent ainsi bénéficier de ces aides par son intermédiaire.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la rétrocession du matériel utile à l'amélioration des pratiques phyto sanitaires et horticoles de la commune de Bassan.

Après lecture le Conseil Municipal, approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 17 OCTOBRE 2019

Approbation du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Approbation à l'unanimité des membres présents du rapport d'activités 2018

MARCHES PUBLICS :

MAPA N° 2019-10 / Achat et pose de deux défibrillateurs

Conformément au décret N° 2018-1186 du 19 Décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes, les établissements recevant du public doivent être équipés de ce matériel.

Monsieur le Maire informe la Conseil Municipal que la Commune doit acquérir deux défibrillateurs supplémentaires pour se mettre en conformité avec

Conseil Municipal

la législation.

Une consultation (Marché à procédure adaptée) a été lancée pour l'acquisition et la pose de ce matériel avec une date limite de dépôt des offres au 12/10/2019.

C'est l'entreprise MATECIR DEFIBRIL, domiciliée à SAINT LAURENT DU VAR qui a été retenue pour l'offre alternative sans pose du matériel d'un montant de 2 750 € H.T soit 3 300 € T.T.C

PROJETS

Approbation Convention Fonds d'Aide à l'Equipement des Communes (FAEC) pour la construction du restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de restaurant scolaire répond au minima à quatre des sept thématiques stratégiques conditionnant l'éligibilité du FAEC accordé par la CABM.

Considérant que le projet a été présenté et validé en bureau communautaire le 23 septembre 2019,

- Le coût prévisionnel du projet est estimé à 666 000,00 € HT,
- Le projet bénéficie de subventions tierces à hauteur de 192 862,80 € HT dont 92 962,80 € HT notifiées par la DETR 2019, ce qui répond au minima des 5% de participations financières tierces demandées par le règlement d'attribution.
- La commune dispose d'un reliquat de financement FAEC de 64 177,05 € HT pour un troisième et dernier dossier conformément au règlement d'attribution du FAEC.
- Le montant de l'aide attribué à la commune pour son projet FAEC est donc de 64 177,05 € HT. La part d'autofinancement communale est donc de 408 960,15 € HT soit 61%.

La demande d'attribution du FAEC de la Commune de BASSAN a été approuvée en Conseil Communautaire du 3 Octobre 2019,

Le Conseil Municipal, après avoir débattu, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire, à signer la convention de concours financier afférente à l'opération suscitée autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Demande de subvention pour la mise aux normes d'accessibilité des arrêts de car :

Dans le cadre du Schéma Directeur pour l'Accessibilité du Service de Transport de la CABM, en concertation avec la Commission intercommunale pour l'accessibilité, la Commune doit réaliser des travaux de mise en accessibilité de deux arrêts de car :

- Avenue de SERVIAN
- Devant les Courts de Tennis

Compte tenu du montant des travaux, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer une demande de subvention auprès du département au Pôle de Solidarité Territoriale.

QUESTIONS DIVERSES

Subvention Association « Les Petites Mains de Bassan »

Cette association a pour but de générer au travers de différentes manifestations tout au long de l'année des fonds au profit de l'Ecole de BASSAN.

Cette association venant à peine de se créer, il est décidé de lui accorder dans un premier temps une subvention de base de 150.00 € (cent cinquante euros) en attendant que son dossier puisse être intégré au traitement global des subventions du prochain budget.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 21 NOVEMBRE 2019

CABM

Convention Plan Climat Energies

Approbation à l'unanimité de la Convention Plan Climat Energies

MARCHES PUBLICS

MAPA N° 2019-05 : Marchés des Assurances :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la consultation des assureurs pour la Commune, le cabinet RISK MANAGER CONSULTANTS

AURET ANNIE AVOCAT
Spécialisée en DROIT PENAL et en DROIT DE LA FAMILLE

DU de Victimologie - Médiateur
Ancien bâtonnier

CABINET D'AVOCAT
annie.auret.avocat@wanadoo.fr

Place de la Victoire
1 rue Ricciotti - 34500 Béziers
Tél. 04 67 49 33 09 - Fax 04 67 49 21 04

TOUTE L'EQUIPE DE VILLAMONT EST HEUREUSE DE VOUS PRESENTER SES MEILLEURS VŒUX POUR L'ANNEE 2020

L'association rentre dans l'année 2020 avec force et conviction, déterminée à maintenir ses services auprès des parents et garantir ses valeurs au quotidien auprès des enfants.

Grâce à votre soutien les projets réalisés en 2019 se poursuivront, d'autres verront le jour.

MERCI POUR VOTRE SOUTIEN SANS LEQUEL RIEN NE SERAIT POSSIBLE

Bonne Année 2020
Bonheur
Santé
joie
Prosperité
Créativité
Energie
Force

Conseil Municipal

a été désigné en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO). Le cabinet RISK MANAGER CONSULTANT a élaboré le dossier de consultation des sociétés d'assurance pour les sept lots du marché à procédure adaptée conformément au code des marchés publics en vigueur.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 06/11/2019 pour analyser les offres et sélectionner les sociétés d'assurance ayant présenté les meilleures offres.

Pour le lot N° 1 Dommages aux biens c'est la société d'assurances SMACL qui propose la meilleure offre pour un montant de cotisations de :

8 897.63 €

Pour le lot N°2 Responsabilité civile, c'est la société d'assurances GROUPAMA MEDITERRANEE qui propose la meilleure offre pour un pourcentage de cotisations de : 1 299.95 €

Pour le lot N° 3 Protection Juridique c'est la société MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA PILLIOT qui propose la meilleure offre pour un montant de cotisations de : 500.00 €

Pour le lot N° 4 Défense Pénale des Agents et des Elus c'est la société SMACL qui propose la meilleure offre pour un montant de cotisations de : 100.83 €

Pour le lot N° 5 Flotte Automobiles et Missions Agents Elus c'est la société SMACL qui propose la meilleure offre pour un montant de cotisations de : 2 587.22 €

Pour le lot N° 6 Risques Statutaires c'est la société SMACL qui propose la meilleure offre pour un pourcentage de cotisations de 4.27 % de la masse salariale pour les agents cotisants à la CNRACL ;

1.70 % de la masse salariale pour les agents cotisants à l'IRCANTEC en faisant le choix de la solution de base plus l'option maternité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve les choix énoncés.

CONVENTIONS :

Contrat de prêt à usage de la parcelle AT N° 63

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante le projet de création d'un nouvel abri bus rue de l'Amandier. Pour cela, la commune doit réaliser une dalle en béton de 20 m² en bordure de la voirie (rue de l'Amandier) sur la parcelle AT N° 63.

Le propriétaire de cette parcelle, Monsieur Jean-Marie LEVERE, accepte de prêter à titre gratuit au titre de prêt d'usage les 20 m² nécessaire pour la réaliser. Après lecture du contrat de prêt d'usage le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve les termes du contrat et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Convention d'Assistance Juridique

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante sa décision de souscrire une convention d'assistance juridique (délibération du 14/03/2019), afin d'être accompagné au quotidien dans le traitement de toutes les questions juridiques, la rédaction des actes, la conduite des procédures administratives et

judiciaires et la représentation devant les juridictions dans le contentieux.

Monsieur le Maire propose que la commune souscrive une convention d'assistance juridique avec un cabinet d'avocats conformément aux dispositions de la loi N° 71-1130 du 31 décembre 1971 modifiée.

Il propose à l'Assemblée la convention proposée par la SCP CGCB et Associés, société d'avocats au Barreau de Montpellier.

La convention prévoit une mission d'assistance juridique dans les domaines relevant du droit public pour une durée de un an.

Cette mission se décomposera en :

- Assistance juridique expresse
- Assistance juridique
- Assistance au contentieux

Un tarif est fixé pour chaque type d'assistance.

Le montant total de la rémunération du cabinet CGCB&Associés ne pourra dépasser 24 500 € H.T.

La rémunération s'effectuera pour chacune des prestations demandées par la Commune sans aucune obligation quant à un nombre de prestations minimum à effectuer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le maire à la signer pour un an à compter du 15/12/2019.

Annexe financière à la convention CF/2018/034 avec Hérault Energies

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante la convention N° CF/2018/034 relative aux travaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications pour les travaux Grand' Rue Chemin Neuf signée le 18/05/2018.

Le coût total réel des travaux de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

- Travaux d'électricité : 130 207.59 €
 - Travaux d'éclairage public : 58 010.29 €
 - Travaux de télécommunications : 33 827.30 €
- TOTAL DE L'OPERATION : 222 045.18 €

La dépense réelle pour la Commune s'élève à 116 422.81 € après déduction des aides du département (56 100 €), d'Hérault Energies (20 000 €) et de la part de TVA déduite par Hérault Energies (29 522.37 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer l'annexe financière définitive de la convention CF/2018/034.

QUESTIONS DIVERSES

Aide à la Commune de BEZIERS suite à l'incendie criminel de l'Ecole des Tamaris

Approbation à l'unanimité des membres présents, pour verser une aide de 1500.00 € à la Commune de BEZIERS pour l'aider à équiper une classe en

Conseil Municipal

fournitures scolaires et en livres.

Subvention association « Les Lieux du Lien »

Approbation à l'unanimité des membres présents de la reconduction du versement d'une subvention de 2000.00 € à l'Association « Les Lieux du Lien » pour l'année scolaire 2019-2020.

Reconnaissance de la Commune en catastrophes naturelles :

Information sur le placement de la Commune en catastrophes naturelles et sur le dossier de subvention dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des Collectivités Territoriales.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 04 DÉCEMBRE 2019

MARCHES PUBLICS

MAPA N° 2019-11 : Travaux extérieurs Maison Associative et Culturelle sise 2 Place de la République

Il est rappelé que dans le cadre du projet de rénovation du cœur historique de la Commune, il est prévu une rénovation extérieure de la maison sise 2 place de la République.

Compte tenu du montant des travaux, la Commune a lancé une consultation avec 2 lots conformément au code de la commande publique en vigueur.

Pour le lot N° 1 : Façade

Trois offres ont été reçues. Après analyse des offres selon les critères suivants : 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique de l'offre : c'est l'entreprise SBPR domiciliée Route de St Pons à BEZIERS qui a été retenue pour un montant des travaux de 62 745 € H.T soit 75 294 € T.T.C

Pour le lot N° 2 : Menuiseries extérieures

Quatre Offres ont été reçues. Après analyse des offres selon les critères suivants : 60 % pour le prix et 40 % pour la valeur technique de l'offre : c'est l'entreprise BARDY domiciliée à BASSAN Chemin des Martines qui a été retenue pour un montant de 12 747 € H.T soit 15 296.40 € T.T.C

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents le choix des entreprises.

TRAVAUX :

Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités locales touchées par les événements climatiques du 22 et 23 Octobre 2019

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur de l'Equipement des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques, la Commune peut bénéficier de subvention pour les intempéries des 22 et 23 octobre 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir détaillé l'ensemble des dépenses et délibéré, à l'unanimité des membres

présents :

- DEMANDE une aide à l'Etat, à la Région et au Conseil Départemental dans le cadre de la dotation de solidarité pour l'équipement des collectivités territoriales touchées par les événements climatiques du 22 et 23 Octobre 2020 ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention dans le cadre de la dotation de solidarité pour l'équipement des collectivités territoriales touchées par les événements climatiques du 22 et 23 Octobre 2020 et à signer toutes les pièces du dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Prêt de la Salle des Fêtes pour les Réunions Politiques :

Approbation à l'unanimité des membres présents du prêt de la Salle des Fêtes pour des réunions politiques à titre gracieux, après une demande écrite de prêt de la salle des Fêtes par le représentant de l'organisation politique.

Un état des lieux sera effectué par les services municipaux lors de la délivrance et de la remise des clés.



Informations générales

DEVOIR DE MEMOIRE



Le 7 novembre 2019, un rassemblement important avait lieu au cimetière communal devant la tombe familiale de Philippe CHABRAT pour un hommage très particulier et très personnel en cette veille de 11 novembre, date hautement symbolique.

Philippe est tombé au Liban le 21 décembre 1983 lors d'un attentat au camion piégé devant le poste de commandement de son régiment.

Paul Claudel a écrit dans un de ses poèmes : « Le sang injustement répandu est long à pénétrer dans la terre »

Soyons reconnaissants et souvenons-nous !



LIBAN	
1983	THOMAS Jody (CPE) 31 ans, 22 octobre
	THOMAS Jody (CPE) 31 ans, 22 octobre
	VEILLE Hervé (CCF) 18 ans, 23 octobre
	DEGOS Jean-Claude (SDT) 20 ans, 18 novembre
	GRILLI Pierre (Ev. 1re L.) 22 ans, 15 novembre
	CHWIANKA Christian (PFI) 17 ans, 27 novembre
	TANGUY Bernard (MP) 33 ans, 29 novembre
	GALLAIS Pascal (SDT) 18 ans, 1er décembre
	GORBE Francis (SDT) 19 ans, 13 décembre
	GENETEL Christian (MCH) 24 ans, 14 décembre
	OUJCI Frédéric (SDT) 18 ans, 15 décembre
	CHABRAT Philippe (SDT) 20 ans, 21 décembre
1984	BERNARD Christian (SCH) 19 ans, 1er janvier
	REGNIER Eric (SDT) 19 ans, 9 janvier
	HYRIN Régis (CAL) 20 ans, 27 janvier
	MOURA Brice (SDT) 20 ans, 27 janvier
	BONTEMPS Benoît (CAL) 22 ans, 6 février
	GOUZEAU Edmond (1re CL) 22 ans, 22 février
	CHAPPIN Laurent (BR) 19 ans, 26 février
	SANCHEZ Francisco (SGT) 20 ans, 5 mars
	GOMBERT Jules (MA) 51 ans, 26 avril

Quelques jours plus tard, le 11 novembre, c'est à Paris, qu'un hommage national a été rendu par le Président Macron avec l'inauguration d'un mémorial sur lequel son nom, ainsi que ceux de ses camarades morts au combat en OPEX, pour la France, est désormais gravé pour toujours.

EPISODE CEVENOL

Les réseaux sociaux se sont fait l'écho, photo à l'appui, de l'épisode cévenol survenu fin octobre, et en particulier des dégâts causés par le mauvais écoulement des eaux dans la grand rue, mettant en cause l'incompétence des ingénieurs ayant fait l'étude et indirectement le manque de clairvoyance de la commune.

Les photos ci-dessous ont 3 ans d'écart, la première d'octobre 2019, la seconde d'août 2016. La première après les travaux mis en cause, la seconde bien avant travaux.

Dans le cas d'épisodes pluvieux exceptionnels, la Grand rue est malheureusement un passage

obligé pour l'écoulement des eaux.

Seuls des travaux extrêmement compliqués et coûteux pourrait empêcher l'eau d'emprunter cet itinéraire et chacun sait que l'eau n'aime pas être détournée de son chemin de prédilection. Elle y revient toujours et en général avec beaucoup de colère !!

La commune avec dorénavant les services de l'Agglomération va travailler à la recherche de solutions qui permettraient de limiter, à défaut de supprimer ces désagréments en cas d'évènements que l'on nous annonce tout aussi si ce n'est plus exceptionnels.



Août 2016 (avant travaux)



Octobre 2019 (après travaux)

Informations générales

DEFIBRILLATEURS

En complément de celui déjà présent Place Jacques Villeneuve à l'entrée du poste de police, deux nouveaux défibrillateurs ont été installés. Le premier à l'entrée de la salle des fêtes pour être facilement accessible par les utilisateurs de la salle et par les personnels de l'école en cas de besoin. L'autre à l'intérieur de la halle des sports.

Rappelons que ces équipements qui peuvent être vitaux sont facilement accessibles à tous, du moins celui de la place J. Villeneuve et celui de la halle des sports, en cas de besoin.

Rappelons également que les personnels des écoles sont formés aux premiers secours et à l'utilisation de ces appareils et que chaque année, ils sont invités à suivre une session de remise à niveau. Stade et boulodrome seront prochainement équipés.



ECOLE

Ils auraient dû être là le jour de la rentrée pour accueillir les enfants dans un nouveau cadre.

Les jeux de cour ont eu un peu de retard, l'été ayant été très chargé pour le prestataire en charge de l'opération. Les vacances de Toussaint ont permis de les installer pour le plaisir des petits et des plus grands.



Informations générales

NOËL ECOLE

Comme chaque année, avant le départ en vacances, le Père Noël, sa hotte débordante de cadeaux, est venu faire sa distribution. Tous les enfants, les grands comme les plus petits, ont reçu un livre adapté à sa classe et un lot de gourmandises offerts par la Mairie.



NOËL FCTL (FOOTBALL CLUB THONGUE LIBRON)

À quelques jours de Noël, la salle des fêtes accueillait l'ensemble des joueurs et leurs familles, les dirigeants, les représentants des trois communes de l'entente (Bassan, Servian, Abeilhan) pour un petit bilan de début de saison et pour un apéritif convivial.



NOËL MAIRIE

Veille de vacances de Noël, les personnels municipaux, actifs et retraités, leurs conjoints et enfants se sont réunis avec les élus pour la traditionnelle petite fête annuelle.

Après que les enfants des personnels aient découvert leurs cadeaux au pied du sapin en compagnie de l'assistante du Père Noël, tous les convives se sont retrouvés pour un moment de partage autour d'un buffet convivial.



Informations générales

POLICE



Vol par ruse

Le 3 décembre dernier, était organisé par les brigades de Gendarmerie de Servian et la Police Pluri communale une information sur le vol par ruse.

Au cours de cette rencontre, une vidéo a été diffusée pour illustrer les différentes astuces utilisées par les voleurs et escrocs à domicile ainsi que les parades pour éviter de devenir victime.

Gendarmes et Policiers ont commenté et répondu aux nombreuses questions et ont donné quelques conseils utiles. Le plus important : **« Ne jamais ouvrir la porte ou laisser entrer un inconnu même s'il dit venir avec l'accord de la Mairie. Lui demander de passer un peu plus tard, chose qu'il ne fera certainement pas, et se renseigner soit à la Mairie soit auprès du service de Police ».**

Un rappel du dispositif « Voisins Vigilants » a également été fait, rappelant l'intérêt de la solidarité entre voisins.



Vidéo protection

A cette occasion a été rappelé la mise en service prochaine, courant février, d'une première tranche de caméras de vidéo protection. Elles seront installées aux abords de la Mairie, place de la République, promenade et au carrefour écoles/tennis.



Circulation

Ecluse : Pour répondre aux demandes des habitants de la rue de la distillerie, une écluse avec un coussin berlinois a été installée pour rappeler aux automobilistes un peu pressés qu'ils doivent lever un peu le pied dans le village, pour la sécurité de tous.

Rue de Belleville/Rue des écoles : Pour faciliter le tourne à gauche au carrefour tennis/écoles en terme de sécurité et visibilité, une discussion est en cours avec le propriétaire pour une cession à la commune de la pointe de son jardin.

ETAT CIVIL

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de :

- Myra, Irène, Julie SUNE née le 29/09/2019
- Hilona DEJEAN née le 03/10/2019
- Lucile, Charlotte, Odette FREJAVILLE née le 14/10/2019
- Luiz, Franck, Christophe FRADIQUE né le 21/10/2019
- Noé, Stéphane, Jean-Pierre VILLENEUVE né le 27/10/2019
- Elsa, Catherine, Sylvie GIL née le 31/10/2019
- Emmy, Thérèse, Nicole TILCHE LEVY née le 25/11/2019
- Camille, Nicole, Agnès, Julie MELLET née le 27/11/2019
- Ambre, Claudine VERRON née le 03/12/2019
- Emy, Laetitia LEGER née le 04/12/2019
- Charlize, Carmen JANSELME BELCK née le 17/12/2019

MARIAGES

Nos très sincères félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur à :

- Thomas, Michel, Jean CORDONNIER et Karine RUIZ le 26/10/2019
- Stéphanie, Claudie POMMIER et Nina, Marie ARCHETTI le 04/01/2020

DÉCÈS

Nous présentons nos condoléances aux familles et amis de :

- Georges, Noël AT décédé le 15/09/2019 à Bassan
- Félicie, Henriette FÉDOCE veuve de Julien MARTIN décédée le 23/09/2019 à Béziers
- Guy, Auguste, Barthelemy MIQUEL époux de Sinfora, Angela, Incarnation ESCOBAR décédé le 28/09/2019 à Béziers
- Sylvie MASSOL décédée le 18/10/2019 à Montpellier
- Claude, Jean, Marie PAGES décédé le 22/10/2019 à Béziers
- Henri FABRE veuf de Elise CANTO décédé le 05/12/2019 à Bassan
- José GARCIA ROMERO décédé le 02/01/2020 à Béziers
- Jean, Joseph PALAO décédé le 12/01/2020 à Bassan

Informations générales

MISE A L'HONNEUR



Le 4 janvier, lors de la cérémonie des vœux aux Bassanaises et Bassanais, Marie-Christine PINOL et Didier AMADOR ont reçu la médaille d'honneur de la ville en remerciement de leurs longues années au service de la commune et de ses habitants. Marie-Christine PINOL, adjointe à l'aide sociale et à la vie scolaire a été élue le 20 janvier 1985 au cours d'une élection partielle.

Tout au long de ces 34 ans elle a été reconnue pour son

engagement et son dévouement. Toujours souriante, et attentive au moindre détail, elle a chouchouté les personnels de l'école en veillant à son bon fonctionnement.

Très bienveillante et disponible, elle a pris un soin très particulier des personnes en difficultés pour les accompagner, les assister les aider dans leurs démarches administratives, sociales, fiscales, allant même jusqu'à jouer les conducteurs pour certains déplacements nécessaires au déblocage de situations.

Elle a également été l'intendante indispensable et incontournable de toutes les manifestations organisées par la commune avec l'aide de son fidèle mari Henri.

Merci Marie-Christine pour tout ce que tu as donné à tous jeunes et moins jeunes, avec beaucoup de générosité.

Didier AMADOR, Elu le 19 mars 1989, a mis sa disponibilité, ses compétences et son sérieux au service de la commune dans différents domaines. Au cours de ces 32 ans, il a été adjoint à l'urbanisme, aux finances, à la communication, à la culture et à la vie associative.

Coordinateur des manifestations portées par les associations mais surtout organisateur et coordinateur de bon nombre de manifestations portées par la commune telles que : la relance du carnaval, les Arts au soleil, les conférences de Monsieur Thierry Murat, les rassemblements de voitures anciennes, la fête du vin primeur, la randonnée VTT et gourmandise, les concerts de Jazz, les marchés de producteurs, et quelques autres encore.

Merci Infiniment Didier, pour ta bonne humeur et ton sérieux, merci également à ton épouse Brigitte pour sa patience, son soutien !

MEGALITHE

Le club d'escalade de Bassan, c'est pour la saison 2019/2020: 183 licenciés, 73 femmes, 110 hommes (dont 95 jeunes) de 8 à 66 ans.

Nous accueillons nos licenciés d'une part, à la Salle Lucie Aubrac à Beziers pour les séances sur corde. Et d'autre part, sur Bassan à la salle Megablock, à coté de la mairie.

Dans cette salle, on grimpe sans corde jusqu'à 3,5m de haut.

Nos licenciés se retrouvent aussi régulièrement en falaise, pour profiter du superbe terrain de jeu héraultais.

Le club est engagé au côté de plusieurs structures spécialisées. Ces divers partenariats permettent d'offrir à des enfants en situation de handicap la découverte de l'escalade.

Comme chaque année, le club organisera son challenge de bloc étalé sur tout le week-end du 16 et 17 mai 2020.

Nous profitons de cet article pour remercier une nouvelle fois la mairie pour son implication dans cet événement, qui rassemble de très nombreuses personnes, de toute l'Occitanie.

Cette année sera un challenge exceptionnel puisque le club fêtera ses 25 ans.

Attendez-vous à un week-end de folie!

L'escalade c'est de l'engagement, de la persévérance, une bonne dose de plaisir.

Megalithe c'est le partage, l'entraide et une bonne grosse dose de bonne humeur.



MOZAÏK

MOZAÏK



5ÈME EXPOSITION D'ARTISTES & CRÉATEURS ORGANISÉ PAR MOZAÏK

DU 20 AU 22 MARS 2020 - SALLE DES FÊTES DE BASSAN

INVITE D'HONNEUR : Robert LOPEZ : SCULPTURES

VERNISSAGE ET REMISE DES PRIX du Jury : Samedi 21 mars à 18h

REMISE DES PRIX DU PUBLIC : Dimanche 22 mars à 18h

HORAIRES : 10h-12H et 14h-18H - **ENTREE LIBRE**

Certains Exposants feront des démos ou nous feront découvrir leur savoir faire.
Nous recevrons tous les enfants de l'école le vendredi matin et après midi.
Et ils voteront pour le prix du public Enfants



TENNIS CLUB BASSAN



Nous voilà partis pour l'année sportive 2020 !

L'Assemblée Générale du 11/10/2019 a élu un nouveau Conseil d'Administration :

Bureau :

Président : BURETTE Sébastien, Trésorière : FAVIER Sylvie, Secrétaire : JOLIVET Carole

Vice-Président : MARZA Frank, Adjointe : LABORDE Mélanie, Adjointe : GENEREUX Delphine

Membres participants :

Aussillou Marie, Boulery Bertrand, Chassaigne Arnaud, Chazouille Aurélie, Renouvier Jérôme, Renouvier Sabrina, Séguier Sylvain, Veysillier Yoann



Noël de l'école de tennis



Tombola de Noël

Compétitions :

Nos équipes féminines et masculines ont été engagées dans le Championnat de l'Hérault, la Coupe d'automne et la Coupe Bleue, réservée aux nouveaux joueurs avec un classement inférieur à 30/3.

Félicitations à l'équipe Dames du Championnat qui termine 1ère de sa poule de classement et n'a perdu qu'en phase finale contre le TC Fabrègues.



Equipe Hommes Championnat



Equipe Femmes Championnat

Au cours du mois de janvier 2020 débiteront :

- la Coupe des + 35 ans avec une équipe Dames et 2 équipes Messieurs
- la Coupe des Dames

Nous souhaitons à tous les compétiteurs une bonne année 2020 avec beaucoup de succès sportifs

Tennis Club BASSAN :

Tél. 0467486039

E-mail :

tcbassan@laposte.net



Equipe Dames Coupe d'Automne



Equipe Hommes Coupe Bleue

BADMINTON POUR TOUS A BASSAN

Le club de badminton ABSR est implanté à Bassan depuis l'année 2012. Pour la saison 2019-2020, le club propose une trentaine d'heures de jeu par semaine réparties sur 3 gymnases dont la halle aux sports de Bassan.

Le club s'adresse à tous, jeunes et adultes, à partir de 7 ans et sans limite d'âge, et propose une section loisirs, une section compétition, une section jeunes et minibad.

Les horaires de jeu à la Halle aux sports de Bassan sont les suivants :

- . Le mercredi de 18H00 à 20H00 (jeu libre et loisir).
- . Le samedi de 10H00 à 12H00 (jeu libre et loisir).

Tous les créneaux de jeu sont ouverts aux résidents de Bassan ou des communes environnantes, avec tout niveau de pratique ; la licence permet de jouer sur les trois sites de jeu.

Essai et initiation possibles à chaque séance, avec prêt de matériel.

Le badminton, un sport ludique et convivial, tonique et dynamique, individuel et collectif... Jeu libre. Entraînement collectif. Entraînement individualisé.

Renseignements sur le site :
www.beziers-badminton.fr



LES PETITES MAINS

HALLOWEEN

Dès 18 h, Anaïs, Jennifer, Claire, Gaëlle et Émilie, membres de l'association de parents d'élèves, les Petites Mains de Bassan, créée en septembre, en collaboration avec le comité carnaval, accueillent les enfants et leurs parents, tous grimés et maquillés comme il se doit, pour une distribution de lampions. Plus tard, dans la soirée, ils ont été éclairés pour une grande parade dans le village. La quête de bonbons avait commencé bien avant dans la journée. La douceur de la soirée aidant, la fête a continué sur la Promenade, pour un partage gourmand. Les papas étaient à la buvette.



MAIRIE

17 chemin Neuf - 34290 Bassan
Tél : 04 67 36 10 67 - Fax : 04 67 36 17 27
Courriel : contact@bassan.fr
Site internet : www.bassan.fr

Horaires

Lundi, Mercredi de 8h à 12h et 14h à 18h
Mardi, Jeudi de 8h à 12h et 17h à 18h
Vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h

GROUPE SCOLAIRE

6 rue des écoles - 34290 Bassan
Tél. direction : 06 43 29 07 09
Tél. cantine : 06 43 29 06 50

PERMANENCE DES ÉLUS

Alain BIOLA, Maire
sur rendez-vous (Tél. 04 67 36 10 67)

Didier AMADOR, 1er adjoint en charges des finances, de la culture et d'attractivité du territoire : Mercredi de 16h à 18h

Marie-Christine PINOL, 2ème adjoint en charge des affaires sociales et scolaires : Lundi de 17h à 18h

Bruno JULIEN, 3ème adjoint en charge des personnels techniques et des bâtiments communaux (travaux et entretien)

sur rendez-vous (04 67 36 10 67)

Sylvie AMIGO, 4ème adjoint en charge des sports, de la jeunesse et de la communication (04 67 36 10 67)

Eric DUCHESNE, 5ème adjoint en charge du suivi des marchés publics, de la voirie (entretien, circulation) et de l'énergie.

PERMANENCES EN MAIRIE

Relais Assistance Maternelle :

Renseignements pratiques pour les parents recherchant une nourrice agréée et pour les personnes désirant garder des enfants (modalités pratiques, administratives). **Tél. 04 67 36 82 33**

Permanences RAM : Tél. 04 99 41 34 92
26 Mars, 09 Avril, 28 Mai

ASSISTANTE SOCIALE

Téléphone sur RDV au 04.67.67.83.71

ORDURES MENAGERES-DECHETS

SICTOM

Agde-Pézenas : (renseignements particuliers, informations pratiques...) **Tél. 06 84 95 36 09**

Permanences SICTOM :

21 février 10h30-12h00, 4 mai 10h30-12h00

COLLECTE OM

Mercredi et samedi : bacs bleus (déchets ménagers)
Vendredi : bacs jaunes (recyclables : papiers,

emballages, plastiques...)

ENCOMBRANTS : Sur inscription en Mairie
17 février, 16 mars, 15 avril, 15 mai et 15 juin.

Horaires d'ouverture de la déchèterie

Tous les jours sauf dimanches et jours fériés de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Les derniers entrants seront acceptés :

- le matin jusqu'à 11h45,
- et l'après-midi jusqu'à 17h15.

CENTRE DE LOISIRS

D'AMILHAC-VILLAMONT

Domaine d'Amilhac -34290 SERVIAN

Tél. 04 67 76 02 76

LA POSTE

Horaires : tous les matins du lundi au vendredi de 9h à 12h et samedi 9h à 11h30

MÉDIATHÈQUE ANDRÉ MALRAUX

Médiabus adultes et jeunesse devant l'école
Les Mardis de 16h45 à 17h30

3 septembre, 17 septembre, 1er octobre, 15 octobre,

29 octobre, 12 novembre, 26 novembre, 10 décembre

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

Médiabus adultes et jeunesse devant l'école

Les Mardis de 16h45 à 17h30

7 janvier, 21 janvier, 4 février, 18 février, 3 mars, 17 mars, 31 mars, 14 avril, 28 avril, 12 mai, 26 mai, 9 juin, 23 juin.

L'AGGLO vous transporte

Ligne 12 pour Bassan !

www.beemob.fr

TRANSPORT SCOLAIRE

www.herault-transport.fr, Tél : - 0 434 888 999

SAMU : 15

Pompiers : 18

Hôpital : 04 67 35 75 35

Gendarmerie : 17 ou 04 67 39 10 20

Police Bassan : 06 34 24 01 70 / 06 50 68 96 63

Police Servian : 06 12 52 30 97

EDF : 09 73 02 68 04

URGENCES eau/assainis. : 09 77 40 11 38

ASSISTANTE SOCIALE : Sur RDV au 04 67 67 83 70

CHIRURGIEN - DENTISTE

DAUMAS Sabrina : 04 67 28 36 15

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

CABINET CAYLUS & BRINGER : 04 67 36 18 81

INFIRMIERS/INFIRMIÈRES

FRADIN DE BELABRE PHILIPPE : 04 67 49 39 63

JIMENEZ BRICE : 06 73 60 62 03

FOUILHE AUDREY : 06 58 78 56 79

MATHEY CAROLINE : 06 18 12 53 94

MARPLAY ALEXANDRA : 06 67 31 20 34

VERNIERS ADELIN : 06 59 91 14 09

MASSEUR/KINÉSITHÉRAPEUTE

BARDIN-TOLOMIO Lisa : 06 89 54 36 57

CHENUT Monique : 04 67 36 31 41

ORTHOPHONISTE

MOUSSAY Mylène/BONNEL Sébastien : 06 15 08 46 31

OSTÉOPATHE

MACOU Ghislain : 06 68 09 52 21

PSYCHOLOGUE CLINICIENNE

TARRAGO Joëlle : 06 24 70 49 48

PSYCHOLOGUE / PSYCHANALYSE

ASENSIO Muriel : 06 70 40 64 10

Bassan en images



Marché de Noël

Trail nocturne



Vin primeur 2019



Vin primeur 2019



Les rendez-vous

FEVRIER :

- **Samedi 1** : Match Roller - Bassan vs Nice – Halle aux Sports à 19h
- **Samedi 8** : Formation secourisme organisée par le Foyer Rural de 9h00 à 18h00
- **Dimanche 9** : Vide Grenier

MARS :

- **Vendredi 6** : Vendredi du Patrimoine organisé par la Mairie : Conférence de Thierry Murat sur le thème de « La Guerre d'Espagne »
- **Samedi 7** : - Auberge espagnole (organisée par le Foyer Rural)
 - Match Roller – Bassan vs Tricastin
 - Carnaval organisé par l'association de Parents d'élèves « Les Petits Mains »
- **Dimanche 8** : Vide Grenier
- **Samedi 14** : Soirée de la St. Patrick dans la salle des fêtes – le groupe « Axess » bière et repas ! (organisée par le Comité des Fêtes)
- **Du Jeudi 19 au Dimanche 22** : Exposition à la salle des fêtes (organisée par l'association Mozaïck)
- **Dimanche 29** : Course des Demains (organisée par la Ligue de Bassan avec le soutien du Foyer Rural)

AVRIL :

- **Samedi 4** : Match Roller – Bassan vs Valence
- **Samedi 11 et Dimanche 12** : Finale du Championnat régional de Jeu provençal (organisée par la Boule Joyeuse)
- **Dimanche 12** : Vide Grenier
- **Samedi 25** : Rassemblement de véhicules de collection (organisée par la Mairie avec la conférence de Thierry Murat sur le thème « d'Alfa Roméo »)
- **Dimanche 26** :
 - Kermesse paroissiale
 - Chasse aux œufs (organisée par l'association de Parents d'élèves « Les Petites Mains »)

MAI :

- **Vendredi 1er** : Fête du Muguet et marché artisanal (organisée par l'association MOS'ART)
- **Dimanche 3** : Vide Grenier
- **Samedi 16** : - Journée Garrigue organisée par le Foyer Rural : nettoyage, apéro offert, casse-croûte, pétanque et après-midi bien être (ateliers gratuits)
 - LOTO des écoles (organisé par « Les Petits Mains »)
- **Samedi 16 et Dimanche 17** : Challenge Megalithe
- **Samedi 23** : Début du Tournoi de Tennis

JUIN :

- **Vendredi 5** : 1er Marché de Producteurs
- **Samedi 6** : Bal de fin d'année (organisé par l'association de Parents d'élèves « Les Petites Mains »)
- **Samedi 13** : - Auberge espagnole de la section « Danse de salon » du Foyer Rural
- **Dimanche 14** : - Vide Grenier
 - Finales du Tournoi de Tennis et remise des récompenses

et autre dans le prochain bulletin de juin.....